

CONVENTION APPOORTEUR DE VÉGÉTAUX LA COMPOSTIÈRE

Cette convention a pour but de formaliser les conditions d'apport de végétaux sur le site La Compostière de la Ferme des Gardes.

L'apporteur – Nom de la société / de la collectivité (rayer la mention inutile) :

.....

N° de SIRET :

Contact – Nom et Prénom :

Adresse de facturation :

Tél/Port. : Tél Bureau :

Mail :@.....

Il est signé entre l'apporteur ci-dessus dénommé, Compost In Situ Sud Ouest et La Ferme des Gardes, la convention tripartite suivante qui a pour but de formaliser les conditions d'apport de végétaux sur le site La Compostière :

Accès : Le site et ses services sont exclusivement réservés aux professionnels et aux services techniques des collectivités.

Produits valorisés – Les végétaux réceptionnés à la Compostière sont issus de l'entretien courant de parcs et jardins, publics ou privés. Ceux-ci doivent être propres, sans plastique, ni ferraille ou autres intrus (sable, cailloux, mortier ...). Les bois traités (bois de menuiserie, palette), les bambous, les souches et les végétaux issus d'arrachage ne sont pas acceptés.

L'apporteur veillera à respecter les zones d'apport par type de matières conformément au plan à l'entrée du site :

> *Branches et haies : toutes essences, arbres et arbustes d'un diamètre inférieur à 25 cm /*

> *Tontes et feuilles*

> *Gros Bois : diamètre supérieur à 25 cm*

> *Broyat de végétaux*

Matériaux non conformes – Le contrôle de la conformité des végétaux sera fait par la Ferme des Gardes. Dans le cas d'un apport non-conforme, la Ferme des Gardes fera un rapport à CISSO. En cas de non-conformité, les frais d'enlèvement et de traitement seront à la charge de l'apporteur. Le non respect de la présente convention pourra provoquer l'exclusion de l'apporteur.

Conditions d'apport – CISSO met en prévente des carnets de bons spécifiques pour l'apport de végétaux à La Compostière. Ils sont à demander par téléphone à Ludovic au 06 72 23 04 17 ou par courriel à l.martin@compostinsitu.fr.

Chaque bon vaut pour 1 m³ d'apport. L'apporteur s'engage à laisser un nombre de bons équivalents au nombre de m³ déposés dans la boîte située à l'entrée du site.

Le code d'accès pour déverrouiller la barrière sera communiqué au moment du premier achat de bons.

Horaires d'accès – L'apporteur pourra rentrer sur le site entre 8h et 18h du lundi au samedi. ATTENTION le site n'étant pas éclairé, l'accès n'est pas autorisé de nuit. Le dimanche, l'accès au site n'est pas autorisé.

La propriété des végétaux – Elle est transférée de l'apporteur à CISO dès lors que la conformité des apports est attestée.

Conditions financières – Les coûts liés à la valorisation des végétaux doivent être couverts par le tarif des bons (voir détail sur www.cisso.fr). Celui-ci est révisable au 1^{er} avril de chaque année.

Le tarif des bons verts (végétaux) est fixé à 8€HT/m³ pour l'année en cours et jusqu'au 1^{er} avril 2020.

Le tarif des bons roses (broyat) est fixé à GRATUIT /m³ pour l'année en cours et jusqu'au 1^{er} avril 2020.

Les bons sont mis en prévente et la facturation est déclenchée par la commande de carnet de bons d'apport avec un règlement comptant.

Nos engagements – Conformément à la charte ci-dessous, nous nous engageons à valoriser les matières apportées notamment par compostage dans le respect de la réglementation en vigueur et en assurant leur retour au sol dans le respect de l'environnement, à diffuser des informations sur l'interdiction de brûlage, à promouvoir l'utilisation du paillage et du compost et à favoriser le dialogue et la coopération entre les apporteurs et les personnes de la Ferme Des Gardes et de Compost In Situ Sud Ouest.

Charte de La Compostière

> *La Compostière a pour objectif de promouvoir le compostage de territoire : valoriser les végétaux en produisant un compost de qualité pour un retour au sol local des matières organiques.*

> *Notre démarche vise à limiter les transports, créer des emplois et favoriser un sol vivant capable de stocker du carbone, de l'eau et une biodiversité fertile.*

> *Le fonctionnement de la Compostière est un site basé sur la confiance et la coopération entre les apporteurs et les paysans.*

Valoriser les végétaux, c'est aussi valoriser notre territoire.

La signature de la convention entraîne l'adhésion à la charte et engage l'apporteur à en respecter les termes.

Cette convention est valable jusqu'à dénonciation par écrit de l'un ou l'autre des signataires.

Fait à

Le **L'apporteur – Cachet et signature**

Compost In Situ Sud Ouest

Ludovic Martin

La Ferme Des Gardes

Didier Margouti

Fait en trois exemplaires.